République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
23

nombre de membres absents représentés :
4

nombre de membres absents excusés non représentés :
2

date de la convocation :
12 décembre 2013

OBJET :

N°2013 / 12 / 01

DECISION MODIFICATIVE N° 2013/1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2013

L'an deux mille treize, le dix-huit décembre à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de MARGUERITTES, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA, M. Philippe MELEDER, Mme Myriam BOISSIERE DE CILLIA, M. Roger ARMAND, Mme Catherine GOMEZ, M. Marc MEDINA, Mmes Marie-France BIGUET, Nadège ARNAL, Georgette ALMANRIC, MM. Manuel BELMONTE, Laurent JAUSSAUD, Mme Elisabeth CASTAN, M. André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, M. Jacques COURRENT, Mme Anne GIRARDCLOS, MM. Stéphane GUILLEMIN, Roger PELLEQUER et Henri MARZOLF.

Membres absents représentés : Mme Géraldine MARTIN (pouvoir à Mme ARNAL), MM. Paul CABANON (pouvoir à M. MELEDER), Richard ANJORAND (pouvoir à M. BELMONTE) et Mme Marie-Claude ROBIN (pouvoir à Mme GOMEZ).

Membres absents : M. Cédric HYART et Mme Christine POUZARD.

Secrétaire de séance *:* M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

L'année 2013 étant presque terminée, il est nécessaire d'apporter quelques modifications aux inscriptions du budget primitif général de la Commune. Cela concerne :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRE 011 – CHARGES A CARACTERE GENERAL

Article	Libellé	Augmentation crédit	Diminution crédit	Solde
606.11	Eau – assainissement	30.000		
606.22	Carburants	3.000		
606.28	Autres fournitures non stockées	50		
606.31	Fournitures d'entretien		- 1.500	
606.32	Fournitures petit équipement	7.500		
606.33	Fournitures voirie		- 3.500	
606.36	Vêtements de travail	100		
611	Contrats prestations services		- 9.000	
613.5	Locations mobilières		- 2.700	
615.21		4.000		
615.22	Entretien bâtiments		- 16.000	
615.23	Entretien V.R.D.	16.000		
615.51	Entretien véhicules		- 2.000	
615.58	Entretien autres biens mobiliers	1.500		

Publié le : 15/07/2025 10:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35495

615.6	Maintenance	4.500		
618.8	Autres frais divers	16.500		
623.1	Annonces et insertions	250		
622.7	Frais d'actes, contentieux		- 3.900	
622.8	Divers médiathèque	1.500		
625.1	Voyages, déplacements	200		
626.2	Frais de télécommunication		- 2.000	
628.2	Frais de gardiennage	1.600		
628.78	Remboursement autres collectivités	800		
635.5	Taxes sur véhicules	100		
TOTAL		**87.600**	**- 40.600**	**47.000**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRE 014 – ATTENUATIONS DE PRODUITS

Article	Libellé	Augmentation crédit	Diminution crédit	Solde
739.115	Prélèvement SRU	58.650		
739.1171	Prélèvement SRU		- 52.025	
TOTAL		**58.650**	**- 52.025**	**6.625**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRE 65 – AUTRES CHARGES DE GESTION

Article	Libellé	Augmentation crédit	Diminution crédit	Solde
658	Charges de gestion courante		- 6.625	- 6.625
TOTAL			**- 6.625**	**- 6.625**

La rectification des crédits en dépenses de fonctionnement se termine par un solde négatif de 47.000 € qu'il convient de financer par de nouvelles recettes de fonctionnement.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRE 011 – CHARGES A CARACTERE GENERAL

Article	Libellé	Augmentation crédit	Diminution crédit	Solde
6419	Remboursement du personnel		- 35.700	
732.1	Attribution de compensation		- 10.000	
732.2	Dotation solidarité communautaire	1.500		
732.5	Fonds de péréquation	83.000		
733.6	Droits de place	2.000		
735.1	Taxe sur l'électricité	18.000		
741.1	Dotation forfaitaire	8.000		
741.21	Dotation solidarité rurale – 1ère fraction		- 28.000	
741.24	Dotation base groupement de communes		- 25.000	
741.27	Dotation nationale de péréquation		- 16.000	
747.18	Autres dotations	7.000		
747.2	Subventions Région	2.900		
747.3	Subventions départementales		- 3.700	
747.48	Participations autres communes		- 8.000	
747.8	Dotations autres organismes	25.000		
752	Revenus des immeubles	6.000		
778.8	Produits exceptionnels divers	20.000		
TOTAL		**173.400**	**- 126.400**	**47.000**

Les recettes de fonctionnement font apparaître un excédent de 47.000 € qui sert à financer le déficit de 47.000 € calculé en dépenses de fonctionnement.

Publié le : 15/07/2025 10:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35495

INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT – AFFAIRES GENERALES ET SERVICE TECHNIQUE

Article	Libellé	Augmentation crédit	Diminution crédit	Solde
165	Dépôts cautionnements	655		
202	Frais de documentation, urbanisme, numérisation	32.350		
203.1	Frais d'études	32.550		
203.3	Frais d'insertion		- 18.000	
211.1	Terrains nus		- 42.700	
212.1	Plantations d'arbres	3.550		
212.8	Aménagement de bureaux		- 950	
213.18	Autres bâtiments publics	14.700		
213.5	Installations générales		- 49.500	
215.31	Réseau d'adduction d'eau	2.150		
215.34	Réseau d'électrification	5.800		
215.71	Matériel roulant	1.750		
215.8	Autres matériels, outillage	4.150		
218.3	Matériel bureau / informatique		- 9.300	
218.4	Mobilier	3.600		
218.8	Autres immobilisations corporelles		- 5.255	
231.5	Travaux divers	161.450		
TOTAL		**262.705**	**- 125.705**	**137.000**

La rectification des crédits d'investissement se termine par un déficit de 137.000 € qu'il convient de financer par les recettes d'investissement.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Article	Libellé	Augmentation crédit	Diminution crédit	Solde
132.3	Subvention départementale FDE pour la réfection des trois voies : rues Vincent – des Eperviers et avenue Clément Ader	137.000		
TOTAL		**137.000**	**0**	**137.000**

REGULARISATIONS BUDGET 2013 :

RECETTES				DEPENSES			
Chap	**Article**	**Libellé**	**montant**	**Chap**	**Article**	**Libellé**	**Montant**
041	2031	Etudes	60.394,27	041	2128	Aménagement terrains	34.133,84
041	2033	Annonces	1.353,27	041	213-12	Annonces marchés mairie	641,65
				041	213-18	Etudes/annonce piscine	26.972,05
		TOTAL	**61.747,54**			**TOTAL**	**61.747,54**

RECETTES				DEPENSES			
Chap	**Article**	**Libellé**	**montant**	**Chap**	**Article**	**Libellé**	**Montant**
23	238	(réel)	- 14.000	040	202	études (ordre)	- 14.065
041	238	(ordre)	14.000	041	202	études (ordre)	14.065
041	238	(ordre)	65				
13	1321	subvention Etat	- 65				
		TOTAL	**0**			**TOTAL**	**0**

Publié le : 15/07/2025 10:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35495

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal décide d'approuver ces modifications de crédits composant la décision modificative n°1 du b udget général 2013.

La présente délibération annule et remplace la délibération de même objet déposée à la préfecture du Gard le 23 décembre 2013.

Le Maire
William PORTAL

ACTE RENDU EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture
le

et publication ou notification
le

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,
William PORTAL

Publié le : 15/07/2025 10:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35495

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
23

nombre de membres absents représentés :
4

nombre de membres absents excusés non représentés :
2

date de la convocation :
12 décembre 2013

OBJET :

N°2013 / 12 / 02

Z.A.C DU .T.E.C
BUDGET ANNEXE
DECISION MODIFICATIVE
N° 2013/1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2013

L'an deux mille treize, le dix-huit décembre à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de MARGUERITTES, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA, M. Philippe MELEDER, Mme Myriam BOISSIERE DE CILLIA, M. Roger ARMAND, Mme Catherine GOMEZ, M. Marc MEDINA, Mmes Marie-France BIGUET, Nadège ARNAL, Georgette ALMANRIC, MM. Manuel BELMONTE, Laurent JAUSSAUD, Mme Elisabeth CASTAN, M. André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, M. Jacques COURRENT, Mme Anne GIRARDCLOS, MM. Stéphane GUILLEMIN, Roger PELLEQUER et Henri MARZOLF.

Membres absents représentés : Mme Géraldine MARTIN (pouvoir à Mme ARNAL), MM. Paul CABANON (pouvoir à M. MELEDER), Richard ANJORAND (pouvoir à M. BELMONTE) et Mme Marie-Claude ROBIN (pouvoir à Mme GOMEZ).

Membres absents : M. Cédric HYART et Mme Christine POUZARD.

Secrétaire de séance *:* M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

OPERATIONS INVENTAIRE AU 31.12.2013 :

COMPTE	LIBELLE	DEBIT	CREDIT
021	Virement de la section de fonctionnement		86.606,08
3351 (040)	Tx en cours - terrains	185 209.80	127 002.01
3354 (040)	Tx en cours - études-prestations	11 520.70	
33581 (040)	Tx en cours - frais accessoires	10 877.59	
TOTAL INVESTISSEMENT		**207.608,09**	**207.608,09**
023	Virement à la section d'investissement	80.606,08	
608 (043)	frais accessoires ODB	911.10	
7133 (042)	ODB	127 002.01	207 608.09
796 (043)	ODB		911.10
TOTAL FONCTIONNEMENT		**208.519,19**	**208.519,19**
TOTAL GENERAL		**416.127,28**	**416.127,28**

Publié le : 15/07/2025 10:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35495

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal approuve cette décision modificative n°1 relative à l'exercice 2013 du budget annexe de la Maison de la Garrigue

Le Maire
William PORTAL

ACTE RENDU EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture le

et publication ou notification le

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,
William PORTAL

Publié le : 15/07/2025 10:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35495

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
23

nombre de membres absents représentés :
4

nombre de membres absents excusés non représentés :
2

date de la convocation :
12 décembre 2013

OBJET :

N°2013 / 12 / 03

BUDGET ANNEXE 2013
MAISON DE LA GARRIGUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2013

L'an deux mille treize, le dix-huit décembre à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de MARGUERITTES, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA, M. Philippe MELEDER, Mme Myriam BOISSIERE DE CILLIA, M. Roger ARMAND, Mme Catherine GOMEZ, M. Marc MEDINA, Mmes Marie-France BIGUET, Nadège ARNAL, Georgette ALMANRIC, MM. Manuel BELMONTE, Laurent JAUSSAUD, Mme Elisabeth CASTAN, M. André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, M. Jacques COURRENT, Mme Anne GIRARDCLOS, MM. Stéphane GUILLEMIN, Roger PELLEQUER et Henri MARZOLF.

Membres absents représentés : Mme Géraldine MARTIN (pouvoir à Mme ARNAL), MM. Paul CABANON (pouvoir à M. MELEDER), Richard ANJORAND (pouvoir à M. BELMONTE) et Mme Marie-Claude ROBIN (pouvoir à Mme GOMEZ).

Membres absents : M. Cédric HYART et Mme Christine POUZARD.

Secrétaire de séance *:* M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

ACTE RENDU EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture le

et publication ou notification le

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,
William PORTAL

Depuis le début du fonctionnement de la Maison de la Garrigue, le budget annexe rembourse au budget général le montant des salaires versés aux agents de cette structure. Cette année, il manque 1.650 € sur l'article 6411 pour procéder aux écritures correspondantes. Pour régler cette question, il suffit de récupérer le montant dans le chapitre 011.

Il est proposé de régulariser de la manière suivante :

BAISSE DE CREDITS	**Crédits actuels**	**Variation crédits**
chapitre 011 – article 6037 – variation de stock	1.644,33	- 1.600
chapitre 011 – article 6063 – fournitures administratives	1.910,76	- 50

AUGMENTATION DE CREDITS	**Crédits actuels**	**Variation crédits**
chapitre 012 – article 6411 – remboursement salaires	86.000	1.650

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal décide de donner un avis favorable sur les virements de crédits proposés dans le cadre du budget annexe 2013 de la Maison de la Garrigue.

Le Maire
William PORTAL

Publié le : 15/07/2025 10:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35495

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
23

nombre de membres absents représentés :
4

nombre de membres absents excusés non représentés :
2

date de la convocation :
12 décembre 2013

OBJET :

N°2013 / 12 / 04

CREATION DE POSTES MUNICIPAUX STAGIAIRISATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2013

L'an deux mille treize, le dix-huit décembre à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de MARGUERITTES, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA, M. Philippe MELEDER, Mme Myriam BOISSIERE DE CILLIA, M. Roger ARMAND, Mme Catherine GOMEZ, M. Marc MEDINA, Mmes Marie-France BIGUET, Nadège ARNAL, Georgette ALMANRIC, MM. Manuel BELMONTE, Laurent JAUSSAUD, Mme Elisabeth CASTAN, M. André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, M. Jacques COURRENT, Mme Anne GIRARDCLOS, MM. Stéphane GUILLEMIN, Roger PELLEQUER et Henri MARZOLF.

Membres absents représentés : Mme Géraldine MARTIN (pouvoir à Mme ARNAL), MM. Paul CABANON (pouvoir à M. MELEDER), Richard ANJORAND (pouvoir à M. BELMONTE) et Mme Marie-Claude ROBIN (pouvoir à Mme GOMEZ).

Membres absents : M. Cédric HYART et Mme Christine POUZARD.

Secrétaire de séance *:* M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

La municipalité a souhaité faire évoluer la situation professionnelle de deux agents en remplaçant leur contrat à durée déterminée par deux stagiairisations, à compter du 1er janvier 2014 ; il est donc nécessaire de procéder à la création des postes correspondants.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal décide de créer deux postes d'adjoint administratif de 2ème classe à temps complet, à compter du 1er janvier 2014.

Le Maire
William PORTAL

ACTE RENDU EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture
le

et publication ou notification
le

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,
William PORTAL

Publié le : 15/07/2025 10:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35495

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
23

nombre de membres absents représentés :
4

nombre de membres absents excusés non représentés :
2

date de la convocation :
12 décembre 2013

OBJET :

N°2013 / 12 / 05

SUBVENTION 2013 A L'A.M.A.C.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2013

L'an deux mille treize, le dix-huit décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA, M. Philippe MELEDER, Mme Myriam BOISSIERE DE CILLIA, M. Roger ARMAND, Mme Catherine GOMEZ, M. Marc MEDINA, Mmes Marie-France BIGUET, Nadège ARNAL, Georgette ALMANRIC, MM. Manuel BELMONTE, Laurent JAUSSAUD, Mme Elisabeth CASTAN, M. André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, M. Jacques COURRENT, Mme Anne GIRARDCLOS, MM. Stéphane GUILLEMIN, Roger PELLEQUER et Henri MARZOLF.

Membres absents représentés : Mme Géraldine MARTIN (pouvoir à Mme ARNAL), MM. Paul CABANON (pouvoir à M. MELEDER), Richard ANJORAND (pouvoir à M. BELMONTE) et Mme Marie-Claude ROBIN (pouvoir à Mme GOMEZ).

Membres absents : M. Cédric HYART et Mme Christine POUZARD.

Secrétaire de séance *:* M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Lors du vote du budget primitif 2013, le Conseil municipal a voté les subventions à verser au cours de l'exercice 2013 ; parmi les demandes qui avaient été mises en instance pour dossier incomplet, se trouvait celle de l'A.M.A.C. (Association Marguerittoise des Artisans et Commerçants), présidée par Monsieur RATIGNIER.

Ce dossier est maintenant complet et il convient que l'assemblée délibérante confirme son intention définie lors du Conseil municipal susvisé et décide d'allouer la subvention de 800 €, sur l'exercice 2013, au profit de l'A.M.A.C.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal décide de voter une subvention de 800 €, sur l'exercice 2013, au profit de l'A.M.A.C.

Le Maire
William PORTAL

ACTE RENDU EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture le

et publication ou notification le

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,
William PORTAL

Publié le : 15/07/2025 10:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35495

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
23

nombre de membres absents représentés :
4

nombre de membres absents excusés non représentés :
2

date de la convocation :
12 décembre 2013

OBJET :

N°2013 / 12 / 06

SUBVENTION EXCEPTIONELLE 2014 A L'ASSOCIATION DES AINES "LI COUTE NEGRE"

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2013

L'an deux mille treize, le dix-huit décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA, M. Philippe MELEDER, Mme Myriam BOISSIERE DE CILLIA, M. Roger ARMAND, Mme Catherine GOMEZ, M. Marc MEDINA, Mmes Marie-France BIGUET, Nadège ARNAL, Georgette ALMANRIC, MM. Manuel BELMONTE, Laurent JAUSSAUD, Mme Elisabeth CASTAN, M. André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, M. Jacques COURRENT, Mme Anne GIRARDCLOS, MM. Stéphane GUILLEMIN, Roger PELLEQUER et Henri MARZOLF.

Membres absents représentés : Mme Géraldine MARTIN (pouvoir à Mme ARNAL), MM. Paul CABANON (pouvoir à M. MELEDER), Richard ANJORAND (pouvoir à M. BELMONTE) et Mme Marie-Claude ROBIN (pouvoir à Mme GOMEZ).

Membres absents : M. Cédric HYART et Mme Christine POUZARD.

Secrétaire de séance *:* M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Le président de l'association des aînés "Li Couté Négré" a transmis un courrier en mairie par lequel il souhaite obtenir une subvention exceptionnelle dans le cadre de l'organisation du 35ème anniversaire de l'association.

Une aide de la Commune permettrait à l'association de demander une moindre participation aux adhérents afin de manifester une reconnaissance de leur participation et donner la possibilité aux plus démunis d'assister à cette manifestation festive.

La municipalité est favorable pour proposer le vote d'une subvention de 500 € sur l'exercice 2014.

Après délibération et à l'unanimité (*Mme BATTE ne participe pas à cette délibération, ni au vote)*, le Conseil municipal décide de donner son accord pour le vote d'une subvention exceptionnelle de 500 €, sur l'exercice 2014, au profit de l'association des aînés "Li Couté Négré".

Le Maire,
William PORTAL

ACTE RENDU EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture
le

et publication ou notification
le

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,
William PORTAL

Publié le : 15/07/2025 10:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35495

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
23

nombre de membres absents représentés :
4

nombre de membres absents excusés non représentés :
2

date de la convocation :
12 décembre 2013

OBJET :

N°2013 / 12 / 07

"CARAVANE DES DIX MOTS" DEMANDE DE SUBVENTION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2013

L'an deux mille treize, le dix-huit décembre à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de MARGUERITTES, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA, M. Philippe MELEDER, Mme Myriam BOISSIERE DE CILLIA, M. Roger ARMAND, Mme Catherine GOMEZ, M. Marc MEDINA, Mmes Marie-France BIGUET, Nadège ARNAL, Georgette ALMANRIC, MM. Manuel BELMONTE, Laurent JAUSSAUD, Mme Elisabeth CASTAN, M. André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, M. Jacques COURRENT, Mme Anne GIRARDCLOS, MM. Stéphane GUILLEMIN, Roger PELLEQUER et Henri MARZOLF.

Membres absents représentés : Mme Géraldine MARTIN (pouvoir à Mme ARNAL), MM. Paul CABANON (pouvoir à M. MELEDER), Richard ANJORAND (pouvoir à M. BELMONTE) et Mme Marie-Claude ROBIN (pouvoir à Mme GOMEZ).

Membres absents : M. Cédric HYART et Mme Christine POUZARD.

Secrétaire de séance *:* M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

La médiathèque "Simone Veil" participe pour la troisième année à l'action culturelle "La caravane des dix mots" qui a eu lieu d'octobre 2013 à juin 2014.
Il s'agit d'un jeu autour de 10 mots différents, né en 1999, à l'initiative de la délégation à la langue française (ministère de la Culture et de la Communication en France) comme fil conducteur de la "Semaine de la langue française". "La caravane des dix mots" est une action culturelle fondée sur le partage de la langue française et sur la promotion de la diversité des expressions culturelles. Elle se veut un outil d'échange et d'expression.

Le thème de cette troisième caravane est : "Dis-moi 10 mots à la folie "; les mots sélectionnés sont :"ambiancer, à tire-larigot, charivari, hurluberlu, ouf, timbré, tohu-bohu, zigzag et s'enliser".

Les publics marguerittois concernés sont les résidents "d'Habitat et Humanisme", les allocataires de l'épicerie sociale, des jeunes d'environ 18/25 ans, en difficulté et aidés par l'association Samuel Vincent et un groupe d'usagers de la médiathèque.

Cette année, la médiathèque souhaite créer une émulation artistique, des liens entre les participants et les acteurs. Les participants devront créer des textes qui seront slamés. Ils illustreront les mots choisis par un travail basé sur des scènes photographiques. Chaque mot fera l'objet d'une mise en scène. En fin de séance, chacun se retrouvera pour échanger, visionner les photos, écouter les textes qui seront slamés ainsi que les sons captés. La finalité pour cette année est aussi de créer un évènement lors des restitutions.

Publié le : 15/07/2025 10:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35495

Le budget prévisionnel s'élève à 8.140 euros représentant la rémunération des agents de la médiathèque (5.510 €), les honoraires des intervenants (1.890 €) et divers (740 €).

La subvention demandée est de 2.000 euros.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal décide de solliciter auprès du Ministère de la culture et de la communication – Direction Régionale des Affaires Culturelles – une aide financière de 2.000 euros pour la réalisation du projet "Des mots, des auteurs, des médiathèques : la caravane des dix mots Languedoc-Roussillon" pour l'année 2014.

Le Maire
William PORTAL

ACTE RENDU EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture
le

et publication ou notification
le

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,
William PORTAL

Publié le : 15/07/2025 10:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35495

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
23

nombre de membres absents représentés :
4

nombre de membres absents excusés non représentés :
2

date de la convocation :
12 décembre 2013

OBJET :

N°2013 / 12 / 08

Z.A.C. DU T.E.C.
CESSION DU LOT N° 4a
A L'ENTREPRISE OLGA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2013

L'an deux mille treize, le dix-huit décembre à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de MARGUERITTES, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA, M. Philippe MELEDER, Mme Myriam BOISSIERE DE CILLIA, M. Roger ARMAND, Mme Catherine GOMEZ, M. Marc MEDINA, Mmes Marie-France BIGUET, Nadège ARNAL, Georgette ALMANRIC, MM. Manuel BELMONTE, Laurent JAUSSAUD, Mme Elisabeth CASTAN, M. André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, M. Jacques COURRENT, Mme Anne GIRARDCLOS, MM. Stéphane GUILLEMIN, Roger PELLEQUER et Henri MARZOLF.

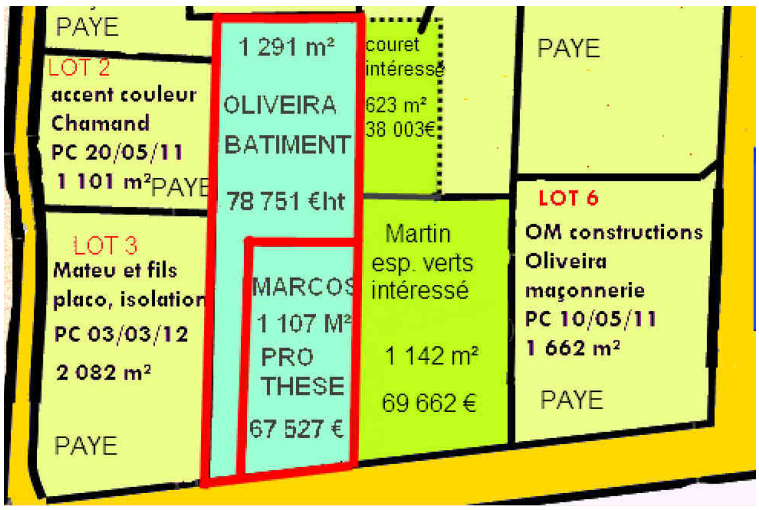
Membres absents représentés : Mme Géraldine MARTIN (pouvoir à Mme ARNAL), MM. Paul CABANON (pouvoir à M. MELEDER), Richard ANJORAND (pouvoir à M. BELMONTE) et Mme Marie-Claude ROBIN (pouvoir à Mme GOMEZ).

Membres absents : M. Cédric HYART et Mme Christine POUZARD.

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

La société "OLGA" a transmis un courrier le 20/09/2013 par lequel M. Manuel DE OLIVEIRA, gérant de la SCI déclare son intérêt pour acquérir le lot n°4 a situé sur la Z.A.C. du T.E.C., d'une superficie de 1.291 m² au prix de 61 € H.T. le mètre carré, soit un prix total de 78.751 € H.T.



Publié le : 15/07/2025 10:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35495

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer sur la base de 61 € H.T. le m², les promesses unilatérales de vente et les actes authentiques de vente du lot n° 4a de la Z.A.C. du T.E.C., d'une superficie de 1.291 m², avec la SARL "OLGA", représentée par Monsieur Manuel DE OLIVEIRA, acquéreurs désignés, soit avec un organisme financier leur ayant consenti un contrat de crédit-bail, soit avec une société de construction dont ils sont actionnaires majoritaires, soit avec une société filiale de la société acquéreur.

Le Maire
William PORTAL

ACTE RENDU EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture
le

et publication ou notification
le

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,
William PORTAL

Publié le : 15/07/2025 10:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35495

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
23

nombre de membres absents représentés :
4

nombre de membres absents excusés non représentés :
2

date de la convocation :
12 décembre 2013

OBJET :

N°2013 / 12 / 09

Z.A.C. DU T.E.C.
CESSION DU LOT N°116b
A LA SARL LFC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2013

L'an deux mille treize, le dix-huit décembre à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de MARGUERITTES, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA, M. Philippe MELEDER, Mme Myriam BOISSIERE DE CILLIA, M. Roger ARMAND, Mme Catherine GOMEZ, M. Marc MEDINA, Mmes Marie-France BIGUET, Nadège ARNAL, Georgette ALMANRIC, MM. Manuel BELMONTE, Laurent JAUSSAUD, Mme Elisabeth CASTAN, M. André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, M. Jacques COURRENT, Mme Anne GIRARDCLOS, MM. Stéphane GUILLEMIN, Roger PELLEQUER et Henri MARZOLF.

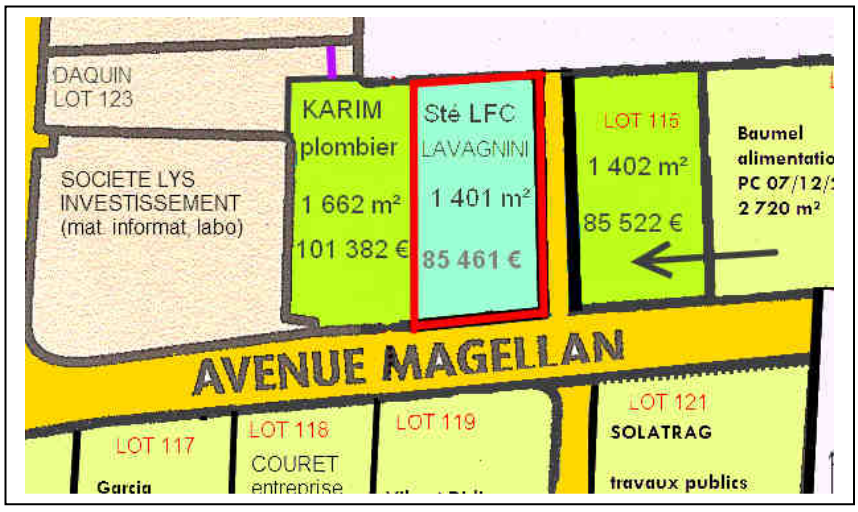
Membres absents représentés : Mme Géraldine MARTIN (pouvoir à Mme ARNAL), MM. Paul CABANON (pouvoir à M. MELEDER), Richard ANJORAND (pouvoir à M. BELMONTE) et Mme Marie-Claude ROBIN (pouvoir à Mme GOMEZ).

Membres absents : M. Cédric HYART et Mme Christine POUZARD.

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

La société "LFC Lavagnini Froid Climatisation" a transmis un courrier le 01/10/2013 par lequel M. Marc LAVAGNINI, gérant de la SARL, déclare son intérêt pour acquérir le lot n° 116b situé sur la Z.A.C. du T.E.C., d'une superficie de 1.401 m² au prix de 61 € H.T. le mètre carré, soit un prix total de 85.461 € H.T.



Publié le : 15/07/2025 10:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35495

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer sur la base de 61 € H.T. le m², les promesses unilatérales de vente et les actes authentiques de vente du lot n° 116b de la Z.A.C. d u T.E.C., d'une superficie de 1.291 m², avec la société "LFC Lavagnini Froid Climatisation", représentée par Monsieur Marc LAVAGNINI, acquéreurs désignés, soit avec un organisme financier leur ayant consenti un contrat de crédit-bail, soit avec une société de construction dont ils sont actionnaires majoritaires, soit avec une société filiale de la société acquéreur.

Le Maire
William PORTAL

ACTE RENDU EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture
le

et publication ou notification
le

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,
William PORTAL

Publié le : 15/07/2025 10:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35495

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
23

nombre de membres absents représentés :
4

nombre de membres absents excusés non représentés :
2

date de la convocation :
12 décembre 2013

OBJET :

N°2013 / 12 / 10

Z.A.C. DU T.E.C.
CESSION DU LOT N° 4b
A LA SARL
MB PROTHESE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2013

L'an deux mille treize, le dix-huit décembre à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de MARGUERITTES, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA, M. Philippe MELEDER, Mme Myriam BOISSIERE DE CILLIA, M. Roger ARMAND, Mme Catherine GOMEZ, M. Marc MEDINA, Mmes Marie-France BIGUET, Nadège ARNAL, Georgette ALMANRIC, MM. Manuel BELMONTE, Laurent JAUSSAUD, Mme Elisabeth CASTAN, M. André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, M. Jacques COURRENT, Mme Anne GIRARDCLOS, MM. Stéphane GUILLEMIN, Roger PELLEQUER et Henri MARZOLF.

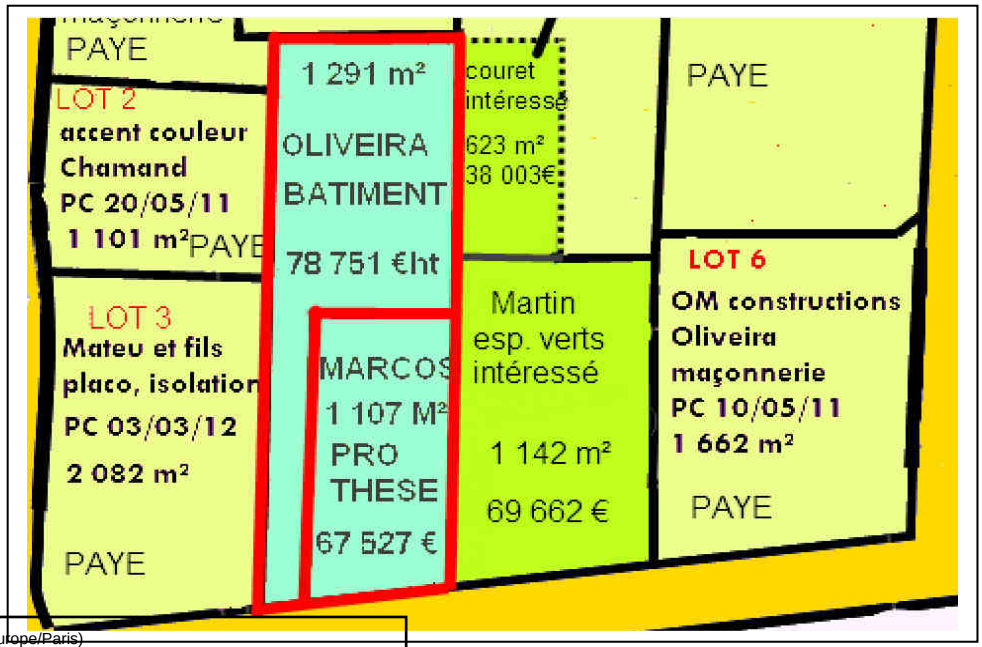
Membres absents représentés : Mme Géraldine MARTIN (pouvoir à Mme ARNAL), MM. Paul CABANON (pouvoir à M. MELEDER), Richard ANJORAND (pouvoir à M. BELMONTE) et Mme Marie-Claude ROBIN (pouvoir à Mme GOMEZ).

Membres absents : M. Cédric HYART et Mme Christine POUZARD.

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

La société "SARL MB PROTHESE" a transmis un courrier le 14/10/2013 par lequel M. et Mme Santiago MARCOS, gérants de la SARL, déclarent leur intérêt pour acquérir le lot n°4 b situé sur la Z.A.C. du T.E.C., d'une superficie de 1.107 m² au prix de 61 € H.T. le mètre carré, soit un prix total de 67 .27 € H.T.



Publié le : 15/07/2025 10:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35495

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer sur la base de 61 € H.T. le m², les promesses unilatérales de vente et les actes authentiques de vente du lot n° 4b de la Z.A.C. du T.E.C., d'une superficie de 1.107 m², avec la SARL "MB PROTHESE", représentée par Monsieur et Madame Santiago MARCOS, acquéreurs désignés, soit avec un organisme financier leur ayant consenti un contrat de crédit-bail, soit avec une société de construction dont ils sont actionnaires majoritaires, soit avec une société filiale de la société acquéreur.

Le Maire
William PORTAL

ACTE RENDU EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture le

et publication ou notification le

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,
William PORTAL

Publié le : 15/07/2025 10:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35495

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
23

nombre de membres absents représentés :
4

nombre de membres absents excusés non représentés :
2

date de la convocation :
12 décembre 2013

OBJET :

N°2013 / 12 / 11

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC FOURRIERE AUTOMOBILE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2013

L'an deux mille treize, le dix-huit décembre à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de MARGUERITTES, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA, M. Philippe MELEDER, Mme Myriam BOISSIERE DE CILLIA, M. Roger ARMAND, Mme Catherine GOMEZ, M. Marc MEDINA, Mmes Marie-France BIGUET, Nadège ARNAL, Georgette ALMANRIC, MM. Manuel BELMONTE, Laurent JAUSSAUD, Mme Elisabeth CASTAN, M. André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, M. Jacques COURRENT, Mme Anne GIRARDCLOS, MM. Stéphane GUILLEMIN, Roger PELLEQUER et Henri MARZOLF.

Membres absents représentés : Mme Géraldine MARTIN (pouvoir à Mme ARNAL), MM. Paul CABANON (pouvoir à M. MELEDER), Richard ANJORAND (pouvoir à M. BELMONTE) et Mme Marie-Claude ROBIN (pouvoir à Mme GOMEZ).

Membres absents : M. Cédric HYART et Mme Christine POUZARD.

Secrétaire de séance *:* M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Par délibération du 7 avril 2010, le Conseil municipal décidait de créer le service public de la fourrière automobile sur la Commune de MARGUERITTES et approuvait la procédure simplifiée de délégation du service public local de fourrière automobile.

La précédente délégation s'est déroulée de 2010 à 2013 et est arrivée à échéance ; il convenait donc de relancer une procédure simplifiée pour choisir le gestionnaire de la fourrière.

Un avis d'appel à concurrence a été publié sur le site internet de la Commune, le 06/11/2013, et sur une plateforme spécialisée dans les marchés publics, le 06/11/2013.

A la date de réception des offres, le 28/11/2013, un seul pli a été déposé ; Il s'agit de la SARL "SOS ROUTE".

Considérant le pli unique reçu pour cette consultation,
Considérant que les éléments contenus dans ce pli respectent les règles de la consultation,
Considérant l'application des critères apportant la note de 4.8,
Considérant que la prestation peut parfaitement être assurée par la SARL "SOS ROUTE",
La Municipalité propose au Conseil Municipal d'entériner l'offre de la SARL "SOS ROUTE".

Publié le : 15/07/2025 10:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35495

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- **d'entériner le choix de la Municipalité : SARL "SOS ROUTE",**
- **d'autoriser Monsieur le Maire pour signer la convention de délégation de service public avec la SARL "SOS ROUTE" pour la durée d'une année (renouvelable 2 fois une année).**

Le Maire,
William PORTAL

ACTE RENDU EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture le

et publication ou notification le

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,
William PORTAL

Publié le : 15/07/2025 10:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35495

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers municipaux en exercice :

29

nombre de membres présents :

23

nombre de membres absents représentés :

4

nombre de membres absents excusés non représentés :

2

date de la convocation :

12 décembre 2013

OBJET :

N°2013 / 12 / 12

PLAN D'AMELIORATION DES PRATIQUES PHYTOSANITAIRES ET HORTICOLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2013

L'an deux mille treize, le dix-huit décembre à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de MARGUERITTES, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA, M. Philippe MELEDER, Mme Myriam BOISSIERE DE CILLIA, M. Roger ARMAND, Mme Catherine GOMEZ, M. Marc MEDINA, Mmes Marie-France BIGUET, Nadège ARNAL, Georgette ALMANRIC, MM. Manuel BELMONTE, Laurent JAUSSAUD, Mme Elisabeth CASTAN, M. André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, M. Jacques COURRENT, Mme Anne GIRARDCLOS, MM. Stéphane GUILLEMIN, Roger PELLEQUER et Henri MARZOLF.

Membres absents représentés : Mme Géraldine MARTIN (pouvoir à Mme ARNAL), MM. Paul CABANON (pouvoir à M. MELEDER), Richard ANJORAND (pouvoir à M. BELMONTE) et Mme Marie-Claude ROBIN (pouvoir à Mme GOMEZ).

Membres absents : M. Cédric HYART et Mme Christine POUZARD.

Secrétaire de séance *:* M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

La nappe de la Vistrenque permet l'alimentation en eau potable des communes de la plaine du Vistre. Cette nappe, proche de la surface, est naturellement peu protégée et vulnérable aux pollutions nitrates et pesticides notamment. Le captage de Peyrouse, qui exploite la nappe de la Vistrenque, permet l'alimentation en eau potable de la commune de Marguerittes. Ce captage a été identifié "prioritaire" par le Comité Départemental de l'Eau pour répondre aux objectifs fixés par la Directive Cadre sur l'Eau en matière de reconquête de la qualité de la ressource destinée à la consommation humaine.

La communauté d'agglomération de Nîmes Métropole qui détient la compétente "eau" va lancer sur ce captage prioritaire une étude visant la définition d'une stratégie pérenne de protection de la ressource en eau. Cette stratégie sera traduite dans un plan d'actions visant la reconquête de la qualité de l'eau dans l'aire d'alimentation du captage. Compte tenu de la localisation du captage de Peyrouse en bordure de la zone urbanisée, le plan d'actions comportera très probablement en ce qui concerne la limitation des pollutions non-agricoles, la mise en œuvre d'un Plan d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles (PAPPH).

Sans attendre, la commune de Marguerittes souhaite d'ores et déjà s'engager dans la mise en œuvre d'un Plan d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles (PAPPH).

Le PAPPH est un plan communal dont l'objectif est de limiter le recours aux intrants (différents produits apportés aux terres et aux cultures : pesticides, engrais, irrigation) sur l'ensemble des espaces gérés par la commune (voirie, espaces verts, cimetière…). Il s'inscrit pleinement dans une démarche de développement durable car il permet :

Publié le : 15/07/2025 10:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35495

- de préserver la santé des habitants et celle des agents techniques ;
- d'être exemplaire auprès de l'ensemble des utilisateurs d'engrais de produits phytosanitaires qui doivent, eux aussi, changer leurs pratiques (professionnels agricoles, jardiniers amateurs, gestionnaires d'infrastructures) ;
- de reconquérir la qualité de l'eau et pérenniser l'usage de nos captages publics d'eau potable dans les nappes de la Vistrenque et des Costières.

Ce Plan d'Amélioration des Pratiques, réalisé par un bureau d'études, se décompose en plusieurs étapes :

1. Réalisation d'un bilan approfondi des pratiques d'entretien des espaces communaux en association avec les agents ;
2. Définition des enjeux par secteurs, en lien avec la qualité de l'eau, la santé des habitants et la règlementation ;
3. Définition des objectifs d'entretien par secteurs avec les élus et les responsables techniques ;
4. Préconisations de changement de pratiques sur la base du diagnostic et des objectifs fixés. Réalisation de documents opérationnels permettant de les mettre en œuvre ;
5. Formation des agents techniques et sensibilisation des administrés à la démarche ;
6. Suivi de la première année de mise en œuvre afin de répondre de manière concrète aux problèmes posés par les changements de pratiques.

La Commune sera accompagnée dans cette étude par le Syndicat Mixte des Nappes Vistrenque et Costières dans le cadre de sa mission d'appui technique à ses membres. Des outils de communication seront notamment mis à disposition de la collectivité pour sensibiliser les différents publics (exposition, livret …).

Le montant de l'étude devrait s'élever à 20 000.00 € ht.

Plan de Financement :

	Pourcentage aide	Montant HT
Agence de l'Eau	50 %	10 000
Conseil Général	20 %	4 000
Conseil Régional	10 % ?	2 000
Autofinancement	20 %	4 000
Total		**20 000**

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de :

- **s'engager à élaborer et mettre en œuvre un Plan d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles (PAPPH) afin de limiter le recours aux intrants sur l'ensemble des espaces gérés par la commune ;**

- **solliciter le concours financier de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse, du Conseil régional et du Conseil général au titre de la lutte contre les pollutions diffuses.**

Le Maire,
William PORTAL

ACTE RENDU EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture
le

et publication ou notification
le

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,
William PORTAL

Publié le : 15/07/2025 10:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35495

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
23

nombre de membres absents représentés :
4

nombre de membres absents excusés non représentés :
2

date de la convocation :
12 décembre 2013

OBJET :

N°2013 / 12 / 13

NIMES METROPOLE RAPPORTS ANNUELS EAU, ASSAINISSEMENTS COLLECTIF ET NON COLLECTIF EXERCICE 2012

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2013

L'an deux mille treize, le dix-huit décembre à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de MARGUERITTES, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA, M. Philippe MELEDER, Mme Myriam BOISSIERE DE CILLIA, M. Roger ARMAND, Mme Catherine GOMEZ, M. Marc MEDINA, Mmes Marie-France BIGUET, Nadège ARNAL, Georgette ALMANRIC, MM. Manuel BELMONTE, Laurent JAUSSAUD, Mme Elisabeth CASTAN, M. André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, M. Jacques COURRENT, Mme Anne GIRARDCLOS, MM. Stéphane GUILLEMIN, Roger PELLEQUER et Henri MARZOLF.

Membres absents représentés : Mme Géraldine MARTIN (pouvoir à Mme ARNAL), MM. Paul CABANON (pouvoir à M. MELEDER), Richard ANJORAND (pouvoir à M. BELMONTE) et Mme Marie-Claude ROBIN (pouvoir à Mme GOMEZ).

Membres absents : M. Cédric HYART et Mme Christine POUZARD.

Secrétaire de séance *:* M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Aux termes de l'article D2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, de l'assainissement.

La communauté d'agglomération de Nîmes Métropole a transmis un rapport annuel pour l'exercice 2012 pour les trois services publics.

Après délibération, le Conseil municipal prend acte de la rédaction des trois rapports annuels distincts "eau potable, assainissement collectif et assainissement non collectif" établis par Nîmes Métropole pour l'exercice 2012.

Le Maire,
William PORTAL

ACTE RENDU EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture
le

et publication ou notification
le

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,
William PORTAL

Publié le : 15/07/2025 10:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35495

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
23

nombre de membres absents représentés :
4

nombre de membres absents excusés non représentés :
2

date de la convocation :
12 décembre 2013

OBJET :

N°2013 / 12 / 14

ACQUISITION DE LA PARCELLE BC N° 68 SITUEE EN GARRIGUE (MONTRODIER)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2013

L'an deux mille treize, le dix-huit décembre à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de MARGUERITTES, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA, M. Philippe MELEDER, Mme Myriam BOISSIERE DE CILLIA, M. Roger ARMAND, Mme Catherine GOMEZ, M. Marc MEDINA, Mmes Marie-France BIGUET, Nadège ARNAL, Georgette ALMANRIC, MM. Manuel BELMONTE, Laurent JAUSSAUD, Mme Elisabeth CASTAN, M. André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, M. Jacques COURRENT, Mme Anne GIRARDCLOS, MM. Stéphane GUILLEMIN, Roger PELLEQUER et Henri MARZOLF.

Membres absents représentés : Mme Géraldine MARTIN (pouvoir à Mme ARNAL), MM. Paul CABANON (pouvoir à M. MELEDER), Richard ANJORAND (pouvoir à M. BELMONTE) et Mme Marie-Claude ROBIN (pouvoir à Mme GOMEZ).

Membres absents : M. Cédric HYART et Mme Christine POUZARD.

Secrétaire de séance *:* M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Madame COBLENTZ a sollicité la mairie pour lui racheter une parcelle cadastrée section BD 68, au lieudit "Montrodier", plantée de quelques oliviers, et qui jouxte des parcelles appartenant à la Commune, car ni son époux ni elle ne sont en mesure de l'entretenir.

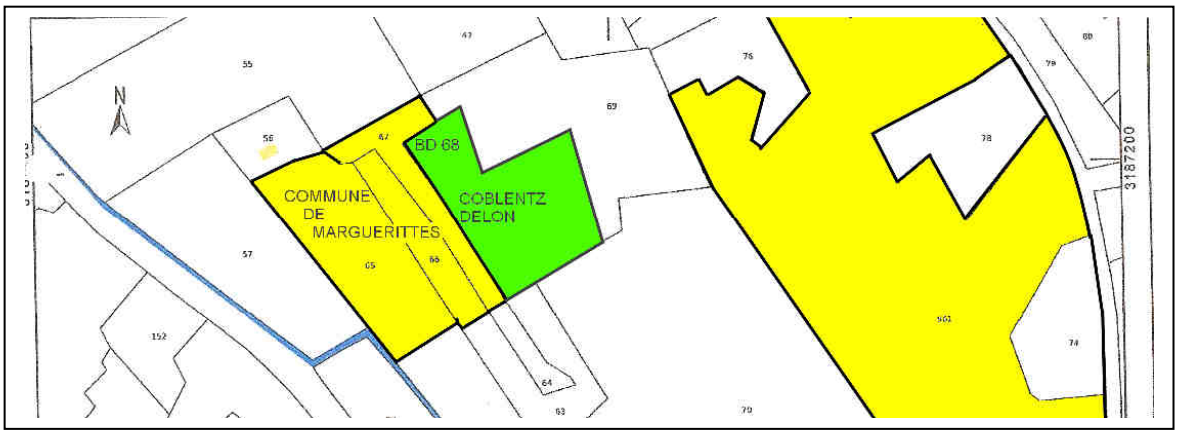
Il s'agit d'un terrain situé en Garrigue (zone ND du POS) d'une superficie totale de 2.305 m², en copropriété avec Monsieur Olivier DELON. Après contact avec ce dernier, il s'avère qu'il est également vendeur.

La Commune a proposé la cession à 1 € le m² aux époux COBLENTZ (soit 1.153 € pour les 1.153 m²), ainsi qu'à Monsieur DELON (soit 1.152€ pour les 1.152m²). Ces propriétaires ont accepté par courrier.

L'avis des domaines du 24/05/2013 estime la valeur vénale de l'ordre de 2.500 € pour la totalité de la parcelle.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal décide de se prononcer favorablement sur cette acquisition de la parcelle cadastrée section BD n° 68, d'une contenance totale de 2.305 m², et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte y afférent.

Publié le : 15/07/2025 10:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35495



Le Maire,
William PORTAL

ACTE RENDU
EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture
le

et publication ou notification
le

DOCUMENT CERTIFIE
CONFORME

Le Maire,
William PORTAL

Publié le : 15/07/2025 10:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35495

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
23

nombre de membres absents représentés :
4

nombre de membres absents excusés non représentés :
2

date de la convocation :
12 décembre 2013

OBJET :

N°2013 / 12 / 15

VENTE DE TERRAINS SIS A LA GARNE SUD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2013

L'an deux mille treize, le dix-huit décembre à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de MARGUERITTES, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA, M. Philippe MELEDER, Mme Myriam BOISSIERE DE CILLIA, M. Roger ARMAND, Mme Catherine GOMEZ, M. Marc MEDINA, Mmes Marie-France BIGUET, Nadège ARNAL, Georgette ALMANRIC, MM. Manuel BELMONTE, Laurent JAUSSAUD, Mme Elisabeth CASTAN, M. André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, M. Jacques COURRENT, Mme Anne GIRARDCLOS, MM. Stéphane GUILLEMIN, Roger PELLEQUER et Henri MARZOLF.

Membres absents représentés : Mme Géraldine MARTIN (pouvoir à Mme ARNAL), MM. Paul CABANON (pouvoir à M. MELEDER), Richard ANJORAND (pouvoir à M. BELMONTE) et Mme Marie-Claude ROBIN (pouvoir à Mme GOMEZ).

Membres absents : M. Cédric HYART et Mme Christine POUZARD.

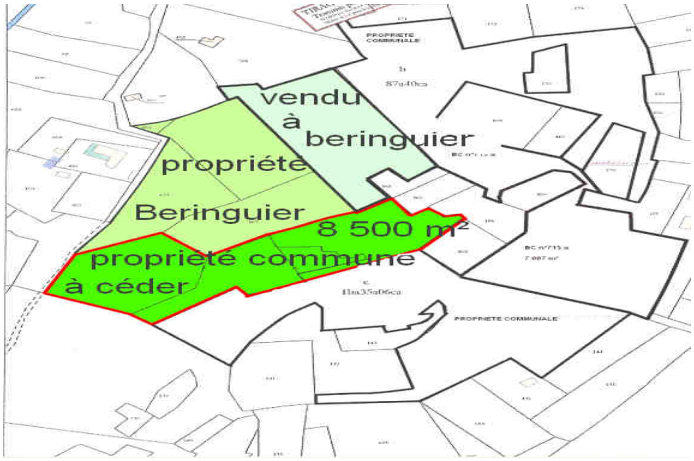
Secrétaire de séance *:* M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Par délibération du 11/04/2012, le Conseil municipal décidait d'approuver la vente de 5.000 m² de terrain, issus de la parcelle communale cadastrée section BC n° 693 sise à la Garne Sud, au profit de M. et Mme Frédéric BERINGUIER pour un montant de 6.000 €n soit 1,20 € le m².

Tous les frais inhérents à cette transaction ont été à la charge de l'acquéreur.

Par courrier du 20/09/2013, M. et Mme BERIGNUIER souhaitent à nouveau acquérir 8.500 m² supplémentaires dans les mêmes conditions que l'achat précédent, soit à 1,20 €/m² afin de planter des oliviers.



Publié le : 15/07/2025 10:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35495

La municipalité s'est déclarée en accord avec cette demande d'achat de 8.500 m² au prix de 1,20 € le m². L'avis de France Domaine fixe la valeur vénale à 10.200 €.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **à céder à M. et Mme BERINGUIER les parcelles suivantes pour une superficie totale de 8.500 m² au prix de 1,20 € le m² :**
 - **BC n°165 – BC n°166 – BC n°713 (pour partie) et BC n°700 (pour partie),**
 - **Etant entendu que tous les frais inhérents à cette transaction seront à la charge des acquéreurs**

- **à autoriser Monsieur le Maire à signer les documents correspondants (acte notarié …).**

Le Maire,
William PORTAL

ACTE RENDU EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture le

et publication ou notification le

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,
William PORTAL

Publié le : 15/07/2025 10:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35495

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
23

nombre de membres absents représentés :
4

nombre de membres absents excusés non représentés :
2

date de la convocation :
12 décembre 2013

OBJET :

N°2013 / 12 / 16

ACHAT DES PARCELLES BP N° 27 ET 40 (DONATION MOURIER A L'ARC)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2013

L'an deux mille treize, le dix-huit décembre à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de MARGUERITTES, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA, M. Philippe MELEDER, Mme Myriam BOISSIERE DE CILLIA, M. Roger ARMAND, Mme Catherine GOMEZ, M. Marc MEDINA, Mmes Marie-France BIGUET, Nadège ARNAL, Georgette ALMANRIC, MM. Manuel BELMONTE, Laurent JAUSSAUD, Mme Elisabeth CASTAN, M. André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, M. Jacques COURRENT, Mme Anne GIRARDCLOS, MM. Stéphane GUILLEMIN, Roger PELLEQUER et Henri MARZOLF.

Membres absents représentés : Mme Géraldine MARTIN (pouvoir à Mme ARNAL), MM. Paul CABANON (pouvoir à M. MELEDER), Richard ANJORAND (pouvoir à M. BELMONTE) et Mme Marie-Claude ROBIN (pouvoir à Mme GOMEZ).

Membres absents : M. Cédric HYART et Mme Christine POUZARD.

Secrétaire de séance *:* M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Depuis de nombreuses années, la fondation ARC pour la recherche sur le cancer gère le legs de Mme Marie-Louise MOURIER ; en effet, cette dernière, à son décès (10/03/1995), avait institué la fondation ARC légataire universelle de sa succession aux termes d'un testament olographe du 22/11/1982.

Aujourd'hui, l'ARC demande à la mairie de bien vouloir régulariser l'acquisition des parcelles cadastrées BP n°37 et 40 puisque la Commune a fait construire les vestiaires et une partie du terrain de rugby.

Par courrier, la municipalité a confirmé l'intérêt de la Commune pour ces deux parcelles au prix estimé par France Domaine le 14/06/2013, soit 115.000 € et a proposé à la fondation de signer l'acte correspondant courant 2014, pour permettre à la Commune de budgétiser le montant de cette acquisition.

La fondation a donné son accord pour traduire cette opération en 2014.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **de se déclarer d'accord pour procéder, après le vote du budget primitif 2014, à l'acquisition des parcelles cadastrées BP n°37 et 3 8 au prix de 115.000 €, prix estimé par France Domaine le 14/02/2013 (actuelle propriété de l'ARC) ;**

Publié le : 15/07/2025 10:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35495

- **de procéder à l’inscription budgétaire de la somme correspondante sur le budget primitif 2014 ;**

- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents correspondant à cette transaction.**

Le Maire,
William PORTAL

ACTE RENDU EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture le

et publication ou notification le

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,
William PORTAL

Publié le : 15/07/2025 10:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35495

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers municipaux en exercice :

29

nombre de membres présents :

23

nombre de membres absents représentés :

4

nombre de membres absents excusés non représentés :

2

date de la convocation :

12 décembre 2013

OBJET :

N°2013 / 12 / 17

VENTE DE TERRAINS AUTOUR DE LA MAISON DE LA GARRIGUE A LA C.C.I.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2013

L'an deux mille treize, le dix-huit décembre à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de MARGUERITTES, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA, M. Philippe MELEDER, Mme Myriam BOISSIERE DE CILLIA, M. Roger ARMAND, Mme Catherine GOMEZ, M. Marc MEDINA, Mmes Marie-France BIGUET, Nadège ARNAL, Georgette ALMANRIC, MM. Manuel BELMONTE, Laurent JAUSSAUD, Mme Elisabeth CASTAN, M. André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, M. Jacques COURRENT, Mme Anne GIRARDCLOS, MM. Stéphane GUILLEMIN, Roger PELLEQUER et Henri MARZOLF.

Membres absents représentés : Mme Géraldine MARTIN (pouvoir à Mme ARNAL), MM. Paul CABANON (pouvoir à M. MELEDER), Richard ANJORAND (pouvoir à M. BELMONTE) et Mme Marie-Claude ROBIN (pouvoir à Mme GOMEZ).

Membres absents : M. Cédric HYART et Mme Christine POUZARD.

Secrétaire de séance *:* M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

La Commune projette de céder à la C.C.I. (Chambre de Commerce et d'Industrie) les parcelles attenantes à la Maison de la Garrigue dans le cadre de la création d'un Cluster Village d'Apprentissage.

Il s'avère que le terrain d'assiette est morcelé en différents bouts de terrains cadastrés mais également par un ancien chemin communal non cadastré. Afin d'établir une numérotation unique pour la superficie concernée, il convient de donner dans un premier temps une numérotation cadastrale à ce chemin afin de réunir dans un second temps tous ces bouts de parcelles.

Par ailleurs, le terrain de la Maison de la Garrigue étant ouvert au public ainsi que le bassin de rétention, une désaffectation doit être prononcée avant toute cession.

Objet : Identification cadastrale pour la création d'un numéro sur l'ancien chemin communal traversant la parcelle de la Maison de la Garrigue. Désaffectation de la domanialité publique de l'ensemble des terrains cédés à la C.C.I.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-29,
- Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment ses articles L2111-1 et L2141-1,

Publié le : 15/07/2025 10:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35495

- Considérant que la Commune souhaite céder à la C.C.I. les terrains de la Maison de la Garrigue pour la création d'un Cluster Village d'Apprentissage,
- Considérant que le cadastre actuel ne permet pas cette cession en l'état,
- Considérant la nécessité de donner une numérotation à l'ancien chemin et de désaffecter l'usage des terrains,

– **de constater la désaffectation à l'usage du public des terrains de la Maison de la Garrigue,**

– **qu'une numérotation sera donnée à l'ancien chemin communal traversant le terrain de la Maison de la Garrigue,**

– **d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents d'arpentage correspondants.**

Le Maire,
William PORTAL

ACTE RENDU EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture le

et publication ou notification le

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,
William PORTAL

Publié le : 15/07/2025 10:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35495

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
23

nombre de membres absents représentés :
4

nombre de membres absents excusés non représentés :
2

date de la convocation :
12 décembre 2013

OBJET :

N°2013 / 12 / 18

CREATION D'UNE ZONE D'AMENAGEMENT DIFFERE QUARTIER DE LA GARE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2013

L'an deux mille treize, le dix-huit décembre à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de MARGUERITTES, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA, M. Philippe MELEDER, Mme Myriam BOISSIERE DE CILLIA, M. Roger ARMAND, Mme Catherine GOMEZ, M. Marc MEDINA, Mmes Marie-France BIGUET, Nadège ARNAL, Georgette ALMANRIC, MM. Manuel BELMONTE, Laurent JAUSSAUD, Mme Elisabeth CASTAN, M. André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, M. Jacques COURRENT, Mme Anne GIRARDCLOS, MM. Stéphane GUILLEMIN, Roger PELLEQUER et Henri MARZOLF.

Membres absents représentés : Mme Géraldine MARTIN (pouvoir à Mme ARNAL), MM. Paul CABANON (pouvoir à M. MELEDER), Richard ANJORAND (pouvoir à M. BELMONTE) et Mme Marie-Claude ROBIN (pouvoir à Mme GOMEZ).

Membres absents : M. Cédric HYART et Mme Christine POUZARD.

Secrétaire de séance *:* M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment ses articles L. 212-1 à L.212-5 et R. 212-1 à R. 212-4 ;

Vu le SCOT Sud Gard approuvé le 7 juin 2007 ;

Vu le PLH de Nîmes Métropole adopté le 1er février 2007 (1ère modification approuvée le 15/12/2008, 2ème modification approuvée en décembre 2010) ;

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal :

Le secteur du quartier de la Gare se situe au sud de la zone urbanisée de Marguerittes, à proximité de la gare. D'une superficie de 30 ha environ, ce site est l'une des dernières disponibilités foncières de taille importante de la Commune. Du fait de sa proximité avec la partie urbaine de la ville, le secteur du Quartier de la Gare constitue un enjeu majeur en termes d'aménagement pour le développement urbain futur de la Commune.

L'ensemble des documents de planification que sont le SCOT, le PLH et le POS montrent l'intérêt pour la ville de Marguerittes d'envisager l'urbanisation du site du Quartier de la Gare compte tenu de la pression urbaine et foncière présente sur la Commune, du positionnement géographique du secteur de la gare, et des faibles disponibilités foncières pour l'urbanisation dont dispose la Commune du fait de nombreuses contraintes.

Ce secteur pourrait ainsi permettre l'accueil d'environ 1.200 habitants supplémentaires (environ 600 entre 2018 et 2025, environ 600 après 2025), soit la création de 500 logements au total. Ce rythme de développement s'inscrit en rupture avec la croissance démographique constatée sur la décennie 1999-2009, période où Marguerittes a

Publié le : 15/07/2025 10:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35495

connu une variation annuelle plus faible, principalement dû à une raréfaction importante du foncier constructible sur la Commune.

D'un point de vue quantitatif, la commune entend ainsi accueillir sur ce secteur environ 500 logements, répondant aux besoins de ses concitoyens, quelles que soient leurs ressources : logements libres (en accession, et éventuellement, en locatif), logements en accession aidée et logements locatifs sociaux.
Ainsi, cette programmation pourrait permettre la création d'environ 150 logements locatifs sociaux.

Afin d'atteindre sur le long terme les objectifs de réalisation de logements, et notamment de logements locatifs sociaux dans un secteur très tendu, seule une veille foncière peut être engagée afin de maîtriser l'évolution du prix des terrains sur une longue période et de se prémunir d'éventuels phénomènes spéculatifs. Les acquisitions par préemption permettraient ainsi de saisir les premières opportunités foncières qui pourraient se présenter sur le secteur.

Aussi, afin de permettre à la Commune de Marguerittes de constituer des réserves foncières en vue de permettre la réalisation des actions et opérations d'aménagements futures précitées, et notamment la mise en œuvre de la politique locale de l'habitat, conformément aux dispositions des articles L210-1, L212-1 et suivants et L300-1 du code de l'urbanisme, la Commune sollicite de Monsieur le Préfet du Gard la création d'une ZAD sur le secteur défini. La ville souhaite en outre être désignée comme titulaire du droit de préemption applicable à ladite zone.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de délibérer.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **donne un avis favorable à la création d'une zone d'aménagement différée sur le secteur du quartier de la Gare selon le périmètre délimité ;**
- **sollicite Monsieur le Préfet du Gard en vue de la création de ladite zone ;**
- **dit que la zone créée sera dénommée zone d'aménagement différée du quartier de la Gare ;**
- **désigne la Commune de Marguerittes titulaire du droit de préemption sur le périmètre de cette zone ;**
- **autorise Monsieur le Maire à signer tout document ou acte concernant cette affaire.**

Le Maire,
William PORTAL

ACTE RENDU EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture le

et publication ou notification le

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,
William PORTAL

Publié le : 15/07/2025 10:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35495

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
23

nombre de membres absents représentés :
4

nombre de membres absents excusés non représentés :
2

date de la convocation :
12 décembre 2013

OBJET :

N°2013 / 12 / 19

CHAMP DE FOIRE
LOI SUR L'EAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2013

L'an deux mille treize, le dix-huit décembre à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de MARGUERITTES, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA, M. Philippe MELEDER, Mme Myriam BOISSIERE DE CILLIA, M. Roger ARMAND, Mme Catherine GOMEZ, M. Marc MEDINA, Mmes Marie-France BIGUET, Nadège ARNAL, Georgette ALMANRIC, MM. Manuel BELMONTE, Laurent JAUSSAUD, Mme Elisabeth CASTAN, M. André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, M. Jacques COURRENT, Mme Anne GIRARDCLOS, MM. Stéphane GUILLEMIN, Roger PELLEQUER et Henri MARZOLF.

Membres absents représentés : Mme Géraldine MARTIN (pouvoir à Mme ARNAL), MM. Paul CABANON (pouvoir à M. MELEDER), Richard ANJORAND (pouvoir à M. BELMONTE) et Mme Marie-Claude ROBIN (pouvoir à Mme GOMEZ).

Membres absents : M. Cédric HYART et Mme Christine POUZARD.

Secrétaire de séance *:* M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

La Commune de Marguerittes a souhaité réduire et transformer l'ancien champ de foire de la Commune, en zone d'habitat groupé et un nouveau champ de foire, réaménagé, à proximité des arènes. Le nouveau champ de foire a été réalisé par la Commune, une partie des logements a été bâtie par un bailleur social. Le solde de la parcelle, situé plus à l'Est, est aménagé par la Foncière Villégiales.

Un permis de construire déposé par la SARL Foncière Villégiales pour la construction de 63 maisons sur le champ de foire a été accordé le 26 mars 2013.

Un Plan de Prévention des Risques Inondations est en cours d'élaboration par les services de la préfecture. Il peut être considéré que le projet soit situé dans le lit majeur d'un cours d'eau à la lecture du projet de PPRI (plan de prévention des risques inondation), par débordement exceptionnel du fossé V MAR. La superficie des travaux qui serait susceptible d'être soustraite à l'expansion de la crue centennale étant supérieure à 1 hectare, le projet est donc concerné par la procédure d'Autorisation au titre du Code de l'Environnement.

Ainsi, une enquête publique préalable à l'autorisation au titre de la loi sur l'eau pour le projet d'aménagement "Les Villégiales de Marguerittes" a été ouverte et organisée par arrêté préfectoral du 2 octobre 2013 aux dates suivantes : du samedi 26 octobre au jeudi 28 novembre 2013 inclus.

Le Conseil municipal de la Commune de Marguerittes doit donner son avis sur la demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau.

Publié le : 15/07/2025 10:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35495

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-29,**
- **Vu le Code de l'Environnement, et notamment les articles L 123-2, L 214-3 et suivants et R 123-2 et suivants,**
- **Vu le dossier d'enquête du projet,**
- **Vu l'arrêté accordant le permis de construire, déposé par la SARL Foncière Villégiales, en date du 26 mars 2013,**
- **Considérant les éléments contenus dans le dossier d'enquête publique,**
- **Considérant les enjeux du projet,**

décide de donner un avis favorable sur la demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau.

Le Maire,
William PORTAL

ACTE RENDU EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture le

et publication ou notification le

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,
William PORTAL

Publié le : 15/07/2025 10:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35495

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers municipaux en exercice :

29

nombre de membres présents :

23

nombre de membres absents représentés :

4

nombre de membres absents excusés non représentés :

2

date de la convocation :

12 décembre 2013

OBJET :

N°2013 / 12 / 20

CONVENTION DE FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF "CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE" COMMUNE A NIMES METROPOLE ET LA COMMUNE DE MARGUERITTES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2013

L'an deux mille treize, le dix-huit décembre à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de MARGUERITTES, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA, M. Philippe MELEDER, Mme Myriam BOISSIERE DE CILLIA, M. Roger ARMAND, Mme Catherine GOMEZ, M. Marc MEDINA, Mmes Marie-France BIGUET, Nadège ARNAL, Georgette ALMANRIC, MM. Manuel BELMONTE, Laurent JAUSSAUD, Mme Elisabeth CASTAN, M. André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, M. Jacques COURRENT, Mme Anne GIRARDCLOS, MM. Stéphane GUILLEMIN, Roger PELLEQUER et Henri MARZOLF.

Membres absents représentés : Mme Géraldine MARTIN (pouvoir à Mme ARNAL), MM. Paul CABANON (pouvoir à M. MELEDER), Richard ANJORAND (pouvoir à M. BELMONTE) et Mme Marie-Claude ROBIN (pouvoir à Mme GOMEZ).

Membres absents : M. Cédric HYART et Mme Christine POUZARD.

Secrétaire de séance *:* M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Nîmes Métropole a informé les Mairies que plusieurs Communes avaient fait connaître leur besoin en matière de réalisations d'économie d'énergie.

Elle rappelle que la communauté d'agglomération a créé en octobre 2010 la plateforme dite "administrative", service commun à l'ensemble des structures (intercommunale et communales) ainsi que d'autres services mutualisés.

Forte de cette expérience réussie, Nîmes Métropole a proposé la mise en place d'un dispositif commun ayant pour but de favoriser une politique énergétique maîtrisée en agissant directement sur leur patrimoine. A cet effet, l'agglomération a validé son engagement dans la mise en place du dispositif de "Conseil en Energie Partagé" par délibération de son assemblée communautaire en date du 14 octobre 2013.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce dispositif, Nîmes Métropole s'est accordée avec l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) pour signer une convention qui débutera au 01/01/2014 et durera 3 ans. l'ADEME financera 30 % du poste de conseiller en énergie partagé plafonné à 230 000 € pour 3 ans, soit une aide de 69 000 pour 3 ans.

La municipalité a fait part à Nîmes Métropole de son intérêt pour cette mise en commun du dispositif de Conseil en Energie Partagé entre l'agglomération et ses Communes membres. Une convention devra en prévoir les modalités de fonctionnement.

Publié le : 15/07/2025 10:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35495

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **d'adhérer au dispositif "conseil en énergie partagé" commun à Nîmes Métropole et aux Communes membres, pour une durée de 3 ans, à compter du 1er janvier 2014 ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention déterminant les modalités d'organisation et de fonctionnement du dispositif conseil en énergie partagé à Nîmes Métropole et aux Communes membres ;**

- **de prévoir que le suivi du dispositif sera assuré au sein de la Commune, sur décision de Monsieur le Maire, par un référent parmi les élus et par un référent administratif ;**

- **de prévoir que les conséquences financières de cette délibération sont traduites dans les documents de référence.**

Le Maire,
William PORTAL

ACTE RENDU EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture
le

et publication ou notification
le

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,
William PORTAL

Publié le : 15/07/2025 10:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35495

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
23

nombre de membres absents représentés :
4

nombre de membres absents excusés non représentés :
2

date de la convocation :
12 décembre 2013

OBJET :

N°2013 / 12 / 21

CHARTE D'OPTIMISATION DE L'ACCES AUX MARCHES PUBLICS DES T.P.E./P.M.E.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2013

L'an deux mille treize, le dix-huit décembre à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de MARGUERITTES, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA, M. Philippe MELEDER, Mme Myriam BOISSIERE DE CILLIA, M. Roger ARMAND, Mme Catherine GOMEZ, M. Marc MEDINA, Mmes Marie-France BIGUET, Nadège ARNAL, Georgette ALMANRIC, MM. Manuel BELMONTE, Laurent JAUSSAUD, Mme Elisabeth CASTAN, M. André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, M. Jacques COURRENT, Mme Anne GIRARDCLOS, MM. Stéphane GUILLEMIN, Roger PELLEQUER et Henri MARZOLF.

Membres absents représentés : Mme Géraldine MARTIN (pouvoir à Mme ARNAL), MM. Paul CABANON (pouvoir à M. MELEDER), Richard ANJORAND (pouvoir à M. BELMONTE) et Mme Marie-Claude ROBIN (pouvoir à Mme GOMEZ).

Membres absents : M. Cédric HYART et Mme Christine POUZARD.

Secrétaire de séance *:* M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Ainsi que l'ont indiqué les représentants de Nîmes Métropole, l'éco-construction représente un enjeu majeur pour le territoire : à l'horizon 2017, l'éco-construction et l'éco-rénovation représenteront près de 40% du chiffre d'affaires généré par le secteur du bâtiment. Il est apparu indispensable pour Nîmes Métropole d'accompagner les entreprises locales à prendre ce virage, les marchés publics étant un levier pour impulser cette dynamique.

L'Agglomération propose aux Communes intéressées pour s'engager dans une telle démarche d'accompagnement des entreprises locales, de signer une charte d'objectifs "optimisation de l'accès aux marchés publics des TPE (entre 0 et 19 salariés) -PME (entre 20 et 249 salariés) et artisans de l'éco-construction et des énergies renouvelables (enR").

L'objectif de cette charge est d'être un outil de développement des entreprises locales d'éco-construction car elle montre la volonté des Communes de Nîmes Métropole, avec le soutien du cluster éco-construction et énergie renouvelable de Nîmes Métropole de :

- Participer au développement du tissu économique local,
- Participer au maintien de l'emploi dans ce secteur,
- Promouvoir l'éco-construction et les enR sur le territoire communautaire,
- Permettre aux entreprises locales (artisans du bâtiment, bureaux d'études, architectes …) de monter en compétences sur la rédaction des réponses aux marchés publics.

Publié le : 15/07/2025 10:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35495

ELEMENTS DE CETTE CHARTE

Ce document, élaboré par le cluster éco-construction et énergies renouvelables de Nîmes Métropole, liste 20 objectifs visant à favoriser l'essor de l'éco-construction, classés autour de 3 axes stratégiques

AXE 1 / COMMUNIQUER

1- Mettre en place une communication pérenne sur les politiques d'achat
- Améliorer la transparence sur les politiques d'achat
- Favoriser les échanges d'information entre décideurs publics et les entreprises

2- Proposer un délai de consultation adapté et suffisant
- S'adapter au manque d'effectifs des petites entreprises

3- Augmenter le nombre d'entreprises répondant aux marchés <15 000 €
- Permettre à plus de petites entreprises d'accéder à la commande publique
- Pour les acheteurs publics, obtenir une meilleure mise en concurrence

4- Analyser au mieux les besoins et bien les formuler
- Améliorer la qualité des réponses proposées par les entreprises

5- Respect des délais de paiement et paiement systématique des indemnisations de retard
- Rendre les critères plus expressifs

AXE 2 : MOBILISER

6 – Recourir à l'allotissement comme mode de dévolution de principe
- Faciliter l'accès des TPE-PME et artisans à la commande publique

7 – Permettre l'accès des TPE-PME et artisans aux marchés globalisés
- Susciter la plus large concurrence

8 – Meilleure prise en compte de la gestion de la sous-traitance
- Améliorer la visibilité des petites entreprises

9 - Autoriser les groupements momentanés d'entreprises (GME)
- Permettre à plus de petites entreprises d'accéder à la commande publique et susciter ainsi la plus large concurrence possible

10 – Favoriser les variantes d'éco-construction
- Favoriser l'innovation, faire émerger de nouvelles techniques d'éco-construction
- Permettre aux entreprises de répondre au plus juste si l'offre est mal rédigée

11 – Permettre aux « nouvelles » entreprises de répondre aux marchés publics
- Permettre à des entreprises qui n'ont jamais travaillé sur des marchés publics d'y accéder
- Accéder à des offres innovantes

12 – Faciliter les dossiers de candidature
- Permettre aux entreprises de remettre des dossiers complets de candidature et répondant aux marchés

13 – Diffuser une trame de mémoire technique et clarifier les critères de choix
- Faciliter la rédaction des réponses pour les entreprises
- Faciliter le traitement des réponses pour les collectivités

14 – Créer un lieu unique, par collectivité, pour centraliser les pièces administratives
- Ne demander aux entreprises les pièces administratives qu'une seule fois par an

Publié le : 15/07/2025 10:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35495

15 – Améliorer la lisibilité sur les critères de sélection et d'attribution des marchés
- Rendre les critères plus explicites

AXE 3 : FORMER

16 – Echanges de bonnes pratiques entre les communes de Nîmes Métropole
- Gagner en compétences sur la gestion des marchés liés à des projets d'éco-construction

17 – Favoriser les échanges entre les communes et les entreprises locales d'éco-construction
- Instaurer un dialogue récurrent

18 – Encourager les entreprises à monter en compétences en éco-construction
- Anticiper le passage à l'éco-conditionnalité des offres qui va devenir obligatoire

19 – Communication sur la politique générale et les actions d'éco-construction des communes
- Informer sur les axes stratégiques liés aux projets d'éco-construction

20 – Publier annuellement les indicateurs d'amélioration
- Transparence sur le nombre d'entreprises d'éco-construction qui accèdent à des marchés publics sur le territoire de Nîmes métropole

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **d'à approuver cette charte à signer entre les Communes de Nîmes Métropole et en partenariat avec la Fédération Française du Bâtiment du Gard (FFB) et la Confédération des Artisans et des Petites Entreprises du Bâtiment du Gard (CAPEB),**

- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la charte correspondante**

Le Maire,
William PORTAL

ACTE RENDU EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture le

et publication ou notification le

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,
William PORTAL

Publié le : 15/07/2025 10:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35495

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
23

nombre de membres absents représentés :
4

nombre de membres absents excusés non représentés :
2

date de la convocation :
12 décembre 2013

OBJET :

N°2013 / 12 / 22

NIMES METROPOLE DEVELOPPEMENT NUMERIQUE PROCES-VERBAL DE MISE A DISPOSITION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2013

L'an deux mille treize, le dix-huit décembre à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de MARGUERITTES, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA, M. Philippe MELEDER, Mme Myriam BOISSIERE DE CILLIA, M. Roger ARMAND, Mme Catherine GOMEZ, M. Marc MEDINA, Mmes Marie-France BIGUET, Nadège ARNAL, Georgette ALMANRIC, MM. Manuel BELMONTE, Laurent JAUSSAUD, Mme Elisabeth CASTAN, M. André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, M. Jacques COURRENT, Mme Anne GIRARDCLOS, MM. Stéphane GUILLEMIN, Roger PELLEQUER et Henri MARZOLF.

Membres absents représentés : Mme Géraldine MARTIN (pouvoir à Mme ARNAL), MM. Paul CABANON (pouvoir à M. MELEDER), Richard ANJORAND (pouvoir à M. BELMONTE) et Mme Marie-Claude ROBIN (pouvoir à Mme GOMEZ).

Membres absents : M. Cédric HYART et Mme Christine POUZARD.

Secrétaire de séance *:* M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Par délibération du 30 juin 2009, le Conseil municipal approuvait la nouvelle rédaction de l'article 4 des statuts de Nîmes Métropole relatif aux compétences pour ajouter une compétence facultative : "couverture numérique pérenne et qualitative du territoire en haut débit, plan de gouvernance du déploiement du très haut débit, pour une offre de services adaptée à des besoins économiques et sociaux évolutifs".

Par arrêté préfectoral n° 2009-265-1, la secrétaire générale de la préfecture, par délégation du Préfet, a autorisé la modification des statuts de la communauté d'agglomération de Nîmes Métropole.

Un paragraphe "6" apparaît donc dans les compétences :

6. développement numérique du territoire communautaire –
"Couverture numérique pérenne et qualitative du territoire en haut débit, plan de gouvernance du déploiement du très haut débit, pour une offre de services adaptée a des besoins économiques et sociaux évolutifs".

En application des articles L5211-5 et L1321-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, disposant que tout transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à disposition à la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date du transfert pour l'exercice de cette compétence, les biens décrits dans le procès-verbal sont mis à disposition ; il s'agit de :

Publié le : 15/07/2025 10:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35495

- Tableau général patrimoine Réseau Haut Débit
- Plan zone d’activité économique "ZAC du TEC"
- Contrats de toute nature passés par la collectivité antérieurement compétente pour la maintenance et la gestion des biens.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition par la Commune de Marguerittes des biens affectés à l’exercice de la compétence développement numérique du territoire par la communauté d’agglomération de Nîmes Métropole.

Le Maire,
William PORTAL

ACTE RENDU EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture le

et publication ou notification le

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,
William PORTAL

Publié le : 15/07/2025 10:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35495